

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE

24 juin 2024

CIRCULATION Et STATIONNEMENT

**Boutique Julia
1er Samedi des Soldes
Samedi 29 juin 2024
16 Rue du Commerce**

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2 213-1, et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2 212-1, L 2212-2 et suivants,

VU la demande de Madame VALERIO Ivone, « Boutique Julia », concernant l'organisation d'un déballage du 1^{er} ~~SAMEDI~~ des soldes, le samedi 29 juin 2024 devant sa boutique au 16 rue du Commerce,

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser sans modification des dispositions actuelles du stationnement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité publique,

A R R E T E

ARTICLE 01 : Le samedi 29 juin 2024, de 9h30 à 19heures, la Boutique Julia, est autorisée à organiser un déballage à l'occasion du premier samedi des soldes, sur la place de stationnement d'arrêt minute, située devant sa boutique au 16 rue du Commerce.

ARTICLE 02 : Le stationnement sera rétabli à la fin de la manifestation.

ARTICLE 03 : Un passage de 1,40m devra être laissé libre pour la circulation des personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 04 : Les droits des tiers sont et demeureront préservés.

ARTICLE 05 : Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne Cours sur Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE VINGT QUATRE JUIIN DEUX MILLE VINGT QUATRE.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la sécurité,
Michel RENAUD

